



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY A CONSEILLÉ CONTINENTAL AG DANS LE CADRE DE LA CESSIION DE SES ACTIVITÉS FRANÇAISES DE SERVICES ET DE DISTRIBUTION À ASC INVESTMENT

Corporate - M&A Restructurations | 11/06/26 | Marie-Hélène Bensadoun Laurent Cotret Xavier Rohmer Coralie Foucault Ninon Durousseaud Diane Reboursier Alexandre Dumortier Margaux Chanut Alexandra Berg-Moussa Aurélien Micheli Mehdi Abdelouahab Jean-Damien Boulanger



August Debouzy a conseillé le groupe allemand Continental AG, l'un des leaders mondiaux des solutions pneumatiques et de services de mobilité, dans le cadre de la cession de ses activités françaises de services et de distribution et de rechapage de pneus, ContiTrade France, à ASC Investment.

L'opération, finalisée le 1er juin 2026, porte notamment sur plus de 130 centres BestDrive, deux sites de rechapage ainsi que les fonctions administratives supportant les activités de pneumatiques et d'entretien de véhicules, représentant plus de 1 200 collaborateurs et plus de 250 millions d'euros de chiffres d'affaires.

Les sites concernés demeurent intégrés au réseau BestDrive France sous contrats de franchise, ASC devenant le principal franchisé de Continental. À travers cette opération, Continental poursuit l'évolution de son modèle de distribution en France vers un réseau franchisé, tout en continuant à accompagner ses franchisés dans le développement et la diversification de leurs activités.

Cette opération a été mise en place dans le cadre d'un protocole de conciliation homologué par jugement du Tribunal de commerce spécialisé de Lille – Métropole du 29 avril 2026.

Avec un chiffre d'affaires mondial de 39,7 milliards d'euros et plus de 95 000 employés répartis dans 54 pays et marchés, Continental est l'un des principaux fournisseurs internationaux de l'industrie automobile et un acteur de référence des solutions de mobilité durables.

Continental demeure pleinement engagé sur le marché français, notamment à travers son réseau BestDrive France, qui compte plus de 200 points de service sur l'ensemble du territoire.

L'équipe August Debouzy ayant conseillé le groupe Continental était menée par **Laurent Cotret** (associé) et **Mehdi Abdelouahab** (avocat senior) pour les aspects restructuring et transactionnels, **Jean-Damien Boulanger**, (associé), **Coralie Foucault** (avocate senior) et **Ninon Durousseaud** (avocate) pour les aspects corporate M&A, **Marie-Hélène Bensadoun** et **Diane Reboursier** (associées) et **Alexandre Dumortier** (avocat senior) pour les aspects droit social, **Xavier Rohmer** (associé) et **Margaux Chanut** (avocate) pour les aspects de droit fiscal et **Alexandra Berg-Moussa** (associée) et **Aurélien Micheli** (counsel) pour les aspects contractuels.

La procédure de conciliation s'est déroulée sous l'égide de Maître Frédéric Abitbol, conciliateur, associé de **SCP Abitbol & Rousselet**.

ASC Investment était conseillé par **Delsol Avocats** avec Emmanuel Kaepelin (associé), Marine Petot (counsel) et Jean Leclercq (avocat)

